

CIRCUIT MOSELLAN

Ce circuit consiste à faire un classement des cavaliers club dans le département de la Moselle tout au long d'une saison de CSO.

Serviront de support à ce circuit, les épreuves décidées lors de la réunion de calendrier appelée concours labellisé. Les organisateurs sont donc tenus de respecter le cahier des charges et le règlement du circuit afin que leur concours puisse être pris en compte pour le classement final.

Classement

Le classement se fera selon la norme fédérale : 1 classé pour 4 partants.

Pour prétendre au classement du circuit 57, un cavalier doit :

- Être licencié dans un club du 57 et être encadré par un enseignant diplômé lors des compétitions.

- Le classement s'établit pour un COUPLE (cavalier/cheval).

Résultats

Ne seront prises en compte que les 5 meilleures performances de chaque couple.

Calcul des points

C'est à partir du classement obtenu, que sont attribués les points de la manière suivante : le nombre de points est attribué en fonction du nombre de classés auxquels s'ajoutent 1 point de participation. Ce point de participation sera attribué à tous les cavaliers ayant participé et terminé leur tour.

Exemple 1 : pour 1 épreuve avec 9 partants, 3 classés : 4 pts au 1^{er}, 3pts au 2^{ème}, 2pts au 3^{ème}, 1 pt pour les autres.

Exemple 2 : pour 1 épreuve avec 42 partants, 11 classés : 12 pts au 1^{er}, 11pts au 2^{ème}, 10pts au 3^{ème}.. 2pts au 11^{ème}...

Remise des prix

Les points de chaque cavalier seront comptabilisés par le CDE57 après chaque concours labellisé inscrit au calendrier du CDE.

Le classement final sera établi et permettra aux meilleurs cavaliers Mosellans qui le désirent de créer des équipes pour les Championnats 2019. Le CDE participera aux engagements et à la participation des équipes 57 du circuit.

Cahier des charges des organisateurs

Circuit CSO 2018-2019

EPREUVES :

Les organisateurs devront programmer toutes les épreuves prévues dans le règlement du circuit CDE 57 obligatoirement en Type GRAND-PRIX.

Chaque organisateur peut néanmoins ajouter des épreuves à son programme.

Il ne pourra ouvrir son concours aux engagements seulement après accord du CDE (permettant le passage des épreuves concernées en Circuit Départemental, pour coeff 2 ffe)

JUGES :

Les juges devront être des juges officiels. Leur nom devra figurer sur les renseignements divers du concours.

CHEFS DE PISTE :

Les pistes doivent être dessinées par un chef de piste officiel national ou plus.

PADDOCK

L'organisateur doit assurer le bon déroulement de la détente au paddock, un commissaire de paddock officiel est obligatoire.

CHRONO ET AFFICHAGE

L'utilisation du chronomètre électronique est obligatoire sur les concours du circuit 57.

REMISE DES PRIX

L'organisateur s'engage à récompenser les cavaliers avec des lots de qualité.

NON RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

En cas de non-respect d'un point important du cahier des charges, le CDE se réserve le droit de ne pas comptabiliser les résultats du concours au titre du circuit 57.